

Maintien à domicile : Villeparisis à vos côtés



Le Service Autonomie à Domicile (SAD) est un service proposé par la Ville avec le Centre communal d'action sociale. L'objectif de ce service est de permettre aux personnes âgées de 60 ans et/ou porteuses de handicap de rester au domicile, de préserver leur autonomie et de rompre l'isolement social. Il peut aussi intervenir auprès des Villeparisiens momentanément invalides (grossesse difficile, handicap provisoire...).

À Villeparisis, 17 aides à domicile sont présentes du lundi au vendredi toute la journée et le samedi jusqu'à 13h. Afin d'assurer une prise en charge 7j/7, une convention de partenariat a été signée avec l'association Aidom Expert qui réalise les prestations les week-ends et les jours fériés.

À Villeparisis, 150 personnes sont prises en charge. Les aides à domicile assurent les actes essentiels de la vie quotidienne (repas, levers, transferts...) et à l'entretien du cadre de vie. Ces professionnels jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social des personnes isolées. Elles sont également vigilantes à toute situation pouvant nécessiter une intervention du CCAS.

Par ailleurs, un service de portage de repas à domicile ainsi que des ateliers d'animation pour les bénéficiaires du SAD et leurs aidants sont également proposés. Un livret est disponible en mairie, au CCAS ou sur villeparisis.fr.

Mot de l'élue Laurence Grossi - Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme et des actions sociales

"Permettre à nos aînés qui le souhaitent de vieillir sereinement dans leur environnement familial est un défi à relever quotidiennement par notre SAD, dont le savoir-faire n'est plus à démontrer. Soutenir ce service est une volonté forte de notre mandat. Son coût important est un choix politique assumé."

Infos pratiques

Service Autonomie à Domicile (SAD)

114, avenue Général de Gaulle

Espace Marcel Leconte

01 64 27 92 22

saad@mairie-villeparisis.fr

Centre communal d'action sociale (CCAS)

32, rue de Ruzé

01 64 27 52 33

